

# Historique



« Quelles leçons voulons-nous tirer de notre histoire, quel sens y trouver?... Non pas le souvenir nostalgique d'un temps idyllique, âge d'or de l'éducation ... Pas plus une condamnation sans appel d'un passé archaïque et obsolète, mais un regard porté sur une histoire qui nous fonde et nous permettra de mieux comprendre ce que nous sommes appelés à être... »

## **Actes fondateurs : Quelques faits marquants...**

**Création** le 8 mars 1937

Statuts et Règlement intérieur 1ère édition en 1937, 3ème en 2001, En 1963, Elaboration **d'une Charte**.

**Reconnaissance d'Utilité Publique:** (Décret du 9 avril 1975).

En 1995 : Elaboration et vote des « **Engagements fédératifs** »

Le 01/01/1999 : création d'un poste de permanent, puis en 2002 de celui de coordinatrice au service de la Fédération.

Mai 2005 : Vote du nouveau « **projet fédéral** ».

## **Un peu d'histoire :**

« L'idée de base des « communautés d'enfants » est due au  **juge Henri Rollet**, né le 14/02/1860 et mort le 27/12/1934. Dit : ' le bon juge ', il a consacré sa vie à la cause de l'enfance délinquante et « déshéritée ». On lui doit la loi de 1889 qui permet de séparer l'enfant de ses parents, s'ils sont reconnus « indignes ». Il est l'un des inspirateurs de la loi de 1912 qui créa en France les Tribunaux pour enfants. Nommé juge au tribunal pour enfants de la Seine, il fut le premier titulaire de ce poste. Il y resta quinze ans.

« Loi du 19 avril 1898, Henri ROLLET, ainsi que le sénateur BERENGER travaillent sur la protection de l'Enfance en danger. La loi vise les crimes et les délits commis par des enfants ou sur des enfants. Les Magistrats peuvent désormais confier à une personne, ou à une Institution, ou à l'assistance publique tout enfant en difficulté, le but est d'éviter la détention préventive ou le colonie pénitentiaire.

« **Homme de bonne volonté** : Il fonda en 1921 « l'Association internationale de la protection de l'enfance » dont il fut président durant plusieurs années. En fait de 1885 à 1930, on peut dire qu'il a participé à la plupart des actes législatifs et sociaux élaborés et accomplis en faveur de l'enfance en France et dans le monde.

« 1923 Ouverture de « l'Ecole de Service Social » (rue du Pot de fer à Paris) destinée à la formation d'Assistants sociaux attachés au Tribunal pour enfants. Mise en place de « Délégués à la liberté surveillée. » Participation à l'organisation de la première exposition sur l'Enfance au Petit Palais à Paris.

« Il a été le pionnier d'une cause : « **Prévenir au lieu d'avoir à punir ou à guérir** » C'est dans cet esprit qu'en 1932, il fit part à ses collaboratrices de son dernier souhait : la création de foyers familiaux où l'enfant qui, pour une cause quelconque ne peut vivre dans un foyer normal, puisse s'attacher à une maison dont il aimerait dire « ma maison » parce qu'elle aurait son caractère propre, qu'elle serait propre, confortable, chaude... »

« **Henri Rollet** eut la joie de voir s'ouvrir le premier foyer auquel il rêvait. Il devint le Président du Rayon de Soleil de Guebwiller. La devise du Rayon de Soleil était : « Ils ont droit à la vie et la joie ». Ces créations devaient aussi répondre aux exigences de la « Déclaration des Droits de l'Enfant », dite Déclaration de GENEVE, ou « Charte de l'Union Internationale de la Protection de l'Enfance », déclarant : « Les hommes et les femmes de toutes nations reconnaissent que l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur en dehors de toute considération de race, de nationalité, de croyance ».

**On voit que « tout ce qui a été fait en France, entre 1880 et 1933 en faveur de l'Enfance a été inspiré, animé et encouragé par Henri ROLLET ».**

« **Madame R.Remande (1902-1994)** qui fut sa secrétaire à la fin de sa vie, fonda avec Madame Mory, le premier Rayon de Soleil en 1933 et mit en œuvre l'un de ses derniers vœux. Il avait dit en effet à la jeune femme : « *Ceux qui essayent de sauver l'enfant après, font une besogne estimable ; ce sont ceux qui essayent de sauver l'enfant avant, qui feront une œuvre utile* ». Collaboratrice d'Alexis Danan, dans sa lutte contre les bagnes d'enfants, grande fédératrice, elle était avant tout fidèle à l'inspiration d'Henri Rollet et d'un caractère entier ! Elle était persuadée que la meilleure façon de venir en aide aux enfants est une substitution familiale totale et sa fidélité inouïe et aveugle à son projet ne lui a pas permis de comprendre l'évolution de la société et de la politique familiale, et non plus de relever certaines failles de son système.